

Conseil Municipal

Le lundi 7 mars 2022, à 18 h 30, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Monsieur Pierre FOUCHET, Maire.

Présents : Mmes BARDELOT Nicole, CROS Patricia, GOGUÉ Catherine, JACQUET Stéphanie, LECLERC Aurélie, MARTINAT Isabelle, NOUAT Elisabeth et VILLAIN Bernadette, MM. BILLON Patrice, BLAIN Claude, BOUARD Denis, BOUCARD Roger, DELARGE Jacky, FOUCHET Pierre, GILLET Pascal, GRIMAULT Romain, LEBLANC Nicolas et REMANJON Patrice.

Absente excusée : Mme FERRIER Marie ayant délégué pouvoir à Mme JACQUET Stéphanie.

Secrétaire de séance : Mme BARDELOT Nicole.

Monsieur Philippe VENDRAMINI, organisateur local de stages d'autonomie nature, présente son projet de découverte de notre territoire au travers de journées encadrées en mode survie sur 2 à 3 jours avec bivouac en immersion complète avec la faune et la flore. Les groupes seront formés de 6 à 12 personnes maximum. Des circuits (environ 12 km) seront donc prévus et une présentation peut être consultée sur l'application Time on Target (<https://www.t-o-t.fr>).

Avant d'ouvrir la séance une minute de silence est observée en soutien au peuple Ukrainien.

Le compte-rendu de la dernière réunion du Conseil Municipal est approuvé à l'unanimité. La séance est ouverte et le Maire passe à l'ordre du jour.

CONVENTION AVEC NATURE 18 : le Maire rappelle à l'assemblée la présentation faite lors de la dernière séance par Madame JAMET une chargée de mission « Territoires durables » à Nature 18 à propos de l'accompagnement de la Commune dans l'opération « Objectif climat 2030 ». Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte ce projet et autorise le Maire à signer la convention correspondante.

TARIFS PUBLICS LOCAUX :

le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de fixer les tarifs publics locaux comme suit à compter du **1^{er} avril 2022** :

→	Tarif d'une concession trentenaire au cimetière	94,00 €
→	Tarif d'une concession cinquantenaire au cimetière	153,00 €
→	Tarif d'une concession trentenaire au columbarium	734,00 €
→	Tarif d'une concession cinquantenaire au columbarium	1 020,00 €
→	Location (exceptionnelle) de la salle Pierre Clament	140,00 €
→	Location Centre d'Accueil :	

	But non lucratif				But lucratif			
	Commune	(*)Commune	Extérieur	(*)Extérieur	Commune	(*)Commune	Extérieur	(*)Extérieur
Salle du haut	218 €	178 €	636 €	426 €	434 €	178 €	636 €	426 €
Salle du bas (caveau)	186 €	119 €	519 €	366 €	373 €	119 €	519 €	366 €
Cuisines	141 €	136 €	277 €	174 €	175 €	136 €	277 €	174 €

(*) tarif unique applicable en semaine du lundi au jeudi sauf les jours fériés, pour une journée de location à but lucratif ou non lucratif
Le Centre d'Accueil sera gratuit pour les collectivités locales et E.P.C.I.

Les associations de Menetou-Salon disposeront à titre gratuit du Centre d'Accueil quel que soit le nombre de réservations dès lors qu'il s'agit d'animer la commune (expositions, concerts, rifles...) de même elles pourront bénéficier d'une réservation gratuite supplémentaire par an pour des besoins d'ordre privé (repas de club, assemblée générale etc...)

TOURISME – AGENCE CHER INGENIERIE DU TERRITOIRE – BUREAU D'INFORMATION TOURISTIQUE :

Le Maire indique qu'il a rencontré les représentants de l'Agence Cher Ingénierie du Territoire (Conseil Départemental du Cher) à propos de l'élaboration du projet touristique de Farges. Dans un premier temps une analyse du contexte existant sera réalisée puis la présentation d'un projet (qui sera soumis à l'approbation du Conseil Municipal) avec une étude financière proposée également en vue du financement de ce projet.

Le projet vélo-route Bourges – Aubigny sur Nère (passant par Menetou-Salon) est évoqué.

Le bureau d'information touristique sera ouvert dans les locaux de l'Union Viticole durant la saison estivale. Le recrutement du personnel qui assurera la tenue de ce bureau est actuellement à l'étude sachant que la CCTHB prendra en charge 14 h 00 par semaine. La période d'ouverture sera élargie et prise en charge par la Commune.

La Commune de Menetou-Salon prendra en charge la pose de panneaux de signalisation de ce bureau ainsi qu'une nouvelle enseigne.

GESTION DES DECLARATIONS DE CREATION, DE VACANCES D'EMPLOI ET DE NOMINATION PAR LE CENTRE DE GESTION DU CHER :

Le Maire informe l'assemblée qu'il serait souhaitable de prévoir la gestion des déclarations de création, de vacances d'emploi et de nomination par le Centre de Gestion du Cher via le Site Emploi Territorial (SET) moyennant la facturation à l'acte. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte de déléguer ces missions au Centre de Gestion du Cher et autorise le Maire à signer la convention proposée.

APPROBATION DU RAPPORT CLECT DE LA CCTHB : l'ensemble du Conseil Municipal a été destinataire du rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées auprès de la Communauté de Communes Terres du Haut Berry, établi à l'issue de la réunion qui s'est tenue le 4 février après élection du Président et du Vice-Président et aucune observation n'a été formulée. Ce rapport reçoit donc, à l'unanimité, l'approbation du Conseil Municipal.

TRANSFERT DE LA COMPETENCE FINANCEMENT DU CONTINGENT AU SDIS DES COMMUNES A LA CCTHB

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance de la demande de la CCTHB à propos de la prise de compétence pour le paiement du contingent incendie au S.D.I.S. du Cher chaque année par les communes, accepte que la CCTHB procède directement à ce versement à la place de la commune. Le montant de cette participation sera déduit du montant de la compensation financière versée à la commune par la CCTHB.

COMPTE-RENDUS DES DIVERSES COMMISSIONS

Intervention de Jacky Delarge – Adjoint Ecole – Enfance Jeunesse

Les problèmes d'écritures liées à l'accueil périscolaire et au restaurant scolaire via le logiciel dédié sont en partie résolus. La commission du personnel sera convoquée prochainement pour le recrutement d'un agent sur le poste d'adjoint d'animation (30,84/35^{ème}), par voie interne, au 1^{er} avril prochain à l'accueil périscolaire.

Intervention de Nicole BARDELOT, Adjointe Finances et Budgets

La commission municipale chargée des finances sera réunie le 15 mars prochain pour effectuer un choix dans les programmes de la section investissement du budget 2022 et définir des ordres de priorité.

Intervention de Stéphanie Jacquet, Adjointe Animations, Communication et Associations

Le panneau avec le plan de la Commune va être remis à jour et pour cela Monsieur Maxime HANTON, de la société MEDIA PLUS COMMUNICATION prospecte en ce moment même l'ensemble des commerçants et artisans de notre Commune.

Un marché du samedi plus étoffé aura lieu le 23 avril prochain avec plusieurs commerçants, des animations et une intervention de la P'tite Tribu.

Une rencontre avec le personnel aura lieu le mercredi 13 avril à 18 h 30 dans la salle du Caveau.
La pêche sera ouverte à l'Etang Communal de Farges samedi 12 mars prochain.

Intervention de Pascal GILLET, adjoint Projets et prospectives

Les imprimés de la consultation citoyenne diffusée avec le Bulletin Municipal au début du mois de janvier ont été retournés et vont être étudiés. Une synthèse de ces avis sera présentée lors d'une prochaine réunion du Conseil Municipal. Ce dernier se félicite du nombre important de retours (150) et de l'intérêt porté par les Monestrosaloniens à cette enquête.

Intervention de Patricia CROS, Adjointe à l'Environnement et aux espaces verts

La Commission municipale chargée de l'environnement sera réunie le 22 mars prochain en vue d'établir un programme de fleurissement, la réalisation d'un composteur et diverses informations.

AFFAIRES DIVERSES

COMICE 2023 : un nouveau bureau pour l'organisation du comice agricole du canton de Saint Martin d'Auxigny a été élu. Plusieurs commissions ont été mises en place. A ce jour 5 membres de Menetou-Salon ont été inscrits pour les travaux de ces groupes de travail.

M. Patrice BILLON est nommé suppléant à la commission « Environnement » de la CCTHB en remplacement de M. Romain GRIMAUULT.

M. Patrice REMANJON est nommé délégué au Syndicat Mixte de Renaturation des Sauldres et leurs Affluents (SYRSA).

Le Conseil Municipal autorise le paiement par anticipation au vote du budget 2022 d'une facture d'un montant de 1 266 € au profit du Syndicat d'Energie du Cher.

Il accepte également le remboursement de sommes versées pour l'accueil périscolaire et au restaurant scolaire par une famille qui a quitté la Commune.

La Commission Communale chargée des Impôts Directs sera réunie le 6 avril à 10 h 00 à la Mairie.

Un appel à chaque Conseiller Municipal a été lancé pour connaître sa présence les 10 et 24 avril prochains afin de constituer les deux bureaux de vote de l'élection présidentielle.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 10.